

MAROC

Juillet 2024

Le Maroc est à la fois un pays de transit et un pays d'accueil pour les demandeurs d'asile, avec sur son territoire **17,729 réfugiés et demandeurs d'asile** originaires de plus de 62 pays.

Le HCR assure la protection **et l'accès à l'asile** aux réfugiés et demandeurs d'asile tout en travaillant étroitement avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA).

Le HCR et ses partenaires travaillent activement pour **assurer une réponse aux besoins croissants des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.**

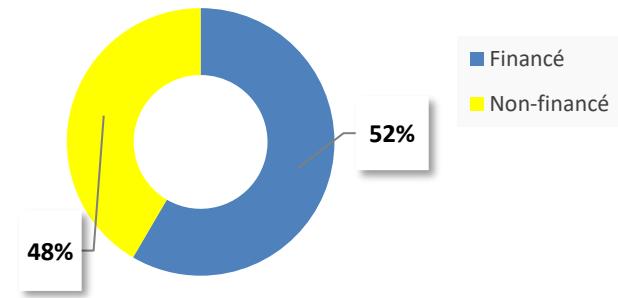
CHIFFRES CLÉS

9 059 réfugiés et 8 670 demandeurs d'asile enregistrés dans **80 localités** à travers le Maroc. (Au 30 juin 2024)

Syria	5461
Guinea	2470
Yemen	581
Cameroon	553
Côte d'Ivoire	1433
CAR	1155
South Sudan	266
Sudan	865
DRC	330
Palestine	130
Senegal	2008
Chad	125
Others	2 352
TOTAL:	17 729

BESOINS FINANCIER DU HCR EN 2024 (Au 18 septembre 2024)

\$11.3 millions requis (UNHCR Maroc)



PRÉSENCE DU HCR

45 membres du Personnel :

UNHCR : 23 personnels

- 18 nationaux
- 5 internationaux

AWF : 22 personnels affiliés

- 5 UNV
- 15 UNOPS
- 1 (autre catégorie)
- 1 Stagiaire

Bureau : 1 bureau situé à Rabat



En synergie avec les partenaires

- Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger (MAEC) est l'interlocuteur principal du HCR. Le HCR collabore également avec des ministères clefs, les forces de l'ordre, et d'autres institutions.
- Le HCR s'engage activement avec ses partenaires pour répondre aux besoins des populations sous le mandat du HCR: la Fondation Orient-Occident (FOO), l'Association marocaine de planification familiale (AMPF), l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) ainsi que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- A Casablanca, Fès, Oujda, Tanger, Marrakech et Beni Mellal/Khouribga le HCR participe, et appui **des groupes de travail de protection (GTP)** visant à mieux identifier et protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile. Ces groupes sont composés d'acteurs de la société civile, de partenaires institutionnels et juridiques, de commissions régionales pour les droits humains et d'universités.
- Le 7 octobre 2021, le Haut-Commissariat au Plan et le HCR, ont signé un accord de partenariat pour renforcer la collaboration entre les deux institutions. Cet accord consacre une longue et fructueuse collaboration concernant la réponse aux besoins des réfugiés au Maroc. Dans le cadre de cet accord de partenariat, le HCP en collaboration avec le HCR a mené une nouvelle enquête sur la situation des réfugiés au Maroc post-COVID-19 dont le rapport final a été publié à la fin de l'année 2023.
- Dans un contexte de mouvements mixtes, le HCR et l'OIM co-président un **groupe de travail conjoint sur la Migration et l'Asile (GTMA)** en soutien à l'implémentation des deux pactes mondiaux sur la Migration et l'Asile ; et en soutien à la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile.
- Dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés (2018) et du Forum Mondial sur les réfugiés (2019), le HCR est activement engagé et collabore avec une grande variété de partenaires notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile, le milieu académique, les médias, les autorités régionales et municipales, et le secteur privé pour améliorer l'espace de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Aux côtés des agences de l'ONU, le HCR est impliqué dans le processus UNSDCF (*United Nations Sustainable Development Cooperation Framework*) ainsi que dans les groupes thématiques sur la migration, le genre, le SIDA, la traite, l'éducation, la jeunesse, la communication et le suivi-évaluation.
- Le 14 novembre 2022, le HCR et le ministère de la Santé, ont signé une convention-cadre de partenariat visant à favoriser l'accès des réfugiés à la santé et à la protection sociale.
- Le 5 avril 2023, le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et le Système des Nations Unies (SNU), représenté par six de ses agences : UNHCR, UNFPA, UNESCO, UNICEF, PNUD, et ONU Femmes, ont signé le quatrième plan de travail annuel conjoint en matière de jeunesse. Ce travail conjoint vise à contribuer à concrétiser la vision du Nouveau Modèle de Développement 2021-2035 et s'inscrit dans les orientations du plan cadre de coopération entre le gouvernement marocain et le Système des Nations Unies pour le développement 2023-2027.
- La Déclaration de Rabat visant à renforcer l'engagement mondial et à améliorer la santé des réfugiés et des migrants a été adoptée lors du segment de haut niveau de la troisième Consultation mondiale sur la santé des réfugiés et des migrants, qui s'est tenue du 13 au 15 juin 2023. L'événement, coorganisé par le Royaume du Maroc, l'OMS, l'OIM et le HCR, a servi de dialogue multisectoriel réunissant des représentants gouvernementaux de 50 États membres des Nations Unies et des observateurs ainsi que des représentants d'organisations humanitaires, de la société civile, des communautés de réfugiés et de migrants et des agences des Nations Unies.
- Le 10 octobre 2023, le HCR a renouvelé une convention de partenariat avec l'Ambassade de France et des instituts Français au Maroc en collaboration avec la Fondation Orient-Occident. Le renouvellement de cet accord implique une collaboration dans les domaines de l'éducation et le renforcement des capacités des institutions et acteurs de la société civile au Maroc qui sont impliqués

dans la protection et l'intégration des réfugiés au Maroc.

- Le 19 décembre 2023, à l'occasion de son 10^e anniversaire, la Fondation Noufissa/Pharma 5 a renouvelé son partenariat avec le HCR pour la période 2023-2026. Le premier partenariat dans ce sens date de 2018 avec pour objectif d'améliorer l'accès des réfugiés aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi.
- Le 23 février 2024, HCR Maroc a signé une nouvelle convention de partenariat avec TIBU Africa. Ce partenariat avec TIBU mettra en œuvre des activités de sport pour la protection qui comprennent une formation professionnelle dans l'industrie du sport, des activités sportives dans les écoles publiques promouvant la cohésion sociale, des activités sportives pour les jeunes réfugiés, les enfants et les mères et un soutien aux associations dirigées par des réfugiés.
- Le 20 juin 2024, à l'occasion de la Journée Mondiale du Réfugié, le HCR Maroc a signé une convention tripartite entre la Fondation Noufissa Pharma 5 et l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF). Cet accord visa à renforcer les efforts conjoints pour faciliter l'éducation et à l'insertion économique des réfugiés Maroc, tout en renforçant leurs compétences pour favoriser leur intégration dans la société marocaine.
- Lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, en juillet 2024, un jeune réfugié Syrien a assisté à un side event, un festival de solidarité au côté du partenaire d'implémentation du HCR, Tibu Africa, qui a été sélectionnée comme association marocaine pour y participer. Tibu Africa a eu la chance de choisir une délégation de 8 jeunes marocains dont Salah, qui joue dans l'équipe de football de Khouribga.

Contexte opérationnel

- Après une hausse significative entre 2020 et 2022 de la population relevant de la compétence du HCR avec un accroissement significatif de sa vulnérabilité socio-économique et de ses besoins de protection ; l'année 2023 a été caractérisée par une stabilisation dans le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Cette stabilisation du nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile s'explique par des processus parallèles d'enregistrement des demandeurs d'asile au Maroc (plus de 3,500 en 2023), de la reconnaissance ou non du statut de réfugié et par une désactivation des cas inactifs.
- Le 8 septembre 2023 à 23 heures, le Maroc a été frappé par un séisme de magnitude 6,9 avec un épicentre à Al-Haouz, près de la ville de Marrakech. Selon le dernier communiqué publié par le ministère de l'Intérieur, le 27 septembre, le bilan s'élève à 2 960 morts (dont 1 684 à Al Haouz, 980 à Taroudant, 202 à Chichaoua et 18 à Marrakech). En outre, 6 125 personnes auraient été blessées. Les autorités gouvernementales continuent de diriger les efforts d'intervention pour assurer l'approvisionnement en ressources vitales, notamment en eau, en nourriture, en tentes et en couvertures, dans les zones touchées. Il y a aussi une très forte mobilisation des organisations de la société civile.
- Le HCR a activé en interne une cellule de crise qui assure la coordination avec ses partenaires et les communautés de réfugiés ; deux lignes d'urgence ont été activées. Le HCR et ses partenaires ont identifié près de 700 réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans les zones touchées qui ont bénéficié d'une distribution financière générale pour les aider à couvrir leurs besoins fondamentaux. En outre, jusqu'à 200 réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans les zones touchées ont été directement touchés par le séisme (blessures, perte d'abri, pas d'accès à l'éducation, détresse psychologique).
- Le Maroc a participé activement au Forum mondial sur les réfugiés en 2023 avec **6 engagements** importants sur la santé, l'éducation, l'intégration socio-économique, la gestion des données et une initiative visant à consolider la mise en œuvre d'une « gestion humanisée des frontières ». Deux représentants des réfugiés du Maroc ont participé au GRF.



©UNHCR/Ass Hagouchi

Israe, assistante à la DSR au sein de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH),
partenaire du HCR Maroc
© UNHCR/Ass Hagouchi

Activités principales

Protection

- **Enregistrement et DSR** : Dans l'attente de l'établissement d'un système national d'asile, le HCR continue d'enregistrer les demandeurs d'asile et de conduire des entretiens de détermination du statut de réfugié (DSR). Les personnes reconnues par le HCR sont référées à la Commission interministérielle du *Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA)*, sous l'égide du MAEC. Le HCR est présent lors des auditions de la Commission et présente les dossiers. Au 30 avril 2024, 283 **réfugiés ont été auditionnés lors de 40 auditions**. Il est important de noter que depuis le début des auditions en septembre 2013 jusqu'au 30 juin 2024 le **nombre de réfugiés (non syriens) auditionnés est de 1711**. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, le HCR a également enregistré **1949 nouvelles demandes d'asile et 155 réfugiés ont été reconnus durant l'année**. A partir du 4 mars 2024, la Commission Interministérielle du Bureau pour les réfugiés et les apatrides (BRA) est passée d'une session par semaine pour 8 réfugiés à **deux sessions par semaines pour 10 réfugiés** par session, et ce pour réduire l'écart actuel entre le nombre de réfugiés reconnus par le HCR et ceux reconnus par le gouvernement. Ceci est le résultat de plusieurs mois de plaidoyer par le HCR auprès du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur.
- **Assistance juridique** : Le HCR travaille avec un cabinet d'avocat privé (Cabinet Lemseguem) afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et demandeurs d'asile, tels que l'obtention de certificats de naissance, le dépôt de plainte contre des agressions physiques et la représentation devant les tribunaux marocains. **Du 1 janvier au 30 juin 2024, 483 assistances légales ont été fournies, incluant 68 assistances administratives, 31 assistances judiciaires en matière pénale et 59 assistances judiciaires en matière civile**, y compris 38 assistances dans la procédure d'obtention de certificats de naissance. Par ailleurs le cabinet de Me Lemseguem a fourni des conseils juridiques via des consultations pour 325 demandeurs d'asile et réfugiés.
- **Logements de protection** : Avec la FOO, le HCR dispose d'un **programme d'hébergement**

d'urgence et de protection. Les logements d'urgence ont été conçus pour répondre aux besoins immédiats, tandis que les maisons de protection répondent à des besoins sur le plus long-terme. Ce programme bénéficie aux réfugiés et demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité : mineurs non-accompagnés, femmes à risque, mères célibataires, victimes de traite, survivants de violences basées sur le genre (VBG). **Du 1^{er} janvier au 30 juin, 63 réfugiés et demandeurs d'asile dont 31 adultes et 32 enfants (32 réfugiés(e)s et 36 demandeurs d'asile) ont bénéficié de ces services. Les femmes représentent 40 % des personnes qui ont bénéficié de ce programme.**

- **Protection pour les survivant-e-s de VBG :** Un système de prévention, d'atténuation des risques, de réponse et de référencement et prise en charge est mis en place pour les survivant(e)s et les personnes à risque accru de violences basées sur le genre afin de leur assurer l'accès aux soins médicaux, aux services psychosociaux, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance. Depuis janvier 2023, un exercice de cartographie des risques et des besoins VBG a été mis en place. En 2024, trois comités VBGs ont été organisés dans lesquels 51 cas de survivant(es) de VBG ont été discutés par le panel et orientés vers des solutions durables et ont reçu une prise en charge multisectorielle. En 2024, dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes, le HCR et ses partenaires en partenariat avec Politics4Her, ont organisé une campagne de sensibilisation et d'information sur l'hygiène et la santé menstruelle sous le thème « **La Vie est un Cycle** ». Cette campagne a été menée du 7 au 15 mars à travers des ateliers de sensibilisation à Rabat, Tanger, Casablanca, Marrakech et Fès, et a été appuyée par une campagne de communication digitale conjointe incluant des témoignages et des retours d'expériences de réfugiées et de plusieurs acteurs clefs. L'objectif principal de cette action était de déstigmatiser les tabous autour de cette thématique, mais surtout d'informer et de sensibiliser à travers la participation d'experts dans le domaine de la santé menstruelle et mentale de l'AMPF et de la FOO. Des boîtes à outils informatives développées par Politics4Her ont été également mises à disposition de ces réfugiées, ainsi que des kits d'hygiène contenant des culottes menstruelles réutilisables. **Lors de cette campagne, 250 femmes/filles réfugiées ont été touchées, ainsi que 58 hommes réfugiés.**

- **Sensibilisation et activités communautaires :** Le HCR collabore étroitement avec **les Groupes de Travail de Protection (GTPs)** à Oujda, Tanger, Casablanca, Fès/Meknès, Marrakech et Khouribga-Béni Mellal afin d'identifier et de référer les personnes ayant des besoins spécifiques aux services concernés.
- **Un réseau de 24 agents communautaires** réfugiés et de nationalités différentes dissémine l'information au sein des communautés de réfugiés sur sept régions du Royaume et relaie leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et ses partenaires.
- Des lignes téléphoniques disponibles en trois langues (arabe, français et anglais) pour la protection, l'enregistrement et la DSR continuent d'être actives et sont un point de contact essentiel pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Un numéro additionnel est dédié aux urgences (notamment pour les personnes en état d'arrestation). **Les réseaux sociaux** sont aussi un point de contact important pour les réfugiés et les demandeurs d'asile avec plus de **214 requêtes reçues au 30 juin 2024**.
- **Réunion de coordination, gestion et suivi des cas de protection :** afin de renforcer le suivi et le référencement des cas de protection et répondre de manière efficace et appropriée, **une réunion mensuelle de coordination entre le HCR et ses partenaires de mise en œuvre a été instituée.** Dans le respect des principes de confidentialité et suivant le consentement des réfugiés, les dossiers sensibles sont discutés par les participants pour identifier des solutions durables. Dans ce sens, le HCR et ses partenaires ouvrent chaque mois des guichets uniques pour discuter des services disponibles et identifier des solutions multisectorielles.
- **Renforcement de l'engagement envers les politiques et approches clés de protection :** une attention particulière est donnée au renforcement des engagements envers les politiques et approches de protection notamment les méthodes participatives par l'amélioration de la collecte et l'analyse des données via la plateforme Kobo Power BI, les mécanismes de plainte et retour d'informations, la communication avec les communautés et la responsabilité envers les personnes relevant de la compétence du HCR AAP (Accountability to Affected People).

- **Assistance financière pour les personnes vulnérables :** Le HCR contribue aux coûts de logement et de nourriture des réfugiés les plus vulnérables (femmes seules, enfants non accompagnés, survivants de violence basée sur le genre et personnes ayant des besoins médicaux etc.) à travers une assistance financière. Sur la base d'évaluations conduites avec la FOO, les cas sont discutés dans comité de suivi avec les équipes du HCR et de la FOO. **En 2024, 1040 réfugiés et demandeurs d'asile parmi les plus vulnérables ont été assistés.**

Education

- Au cours de l'année scolaire 2023-2024, avec le soutien du programme éducatif du HCR et en collaboration avec FOO, **909 enfants réfugiés ont été inscrits à l'école au niveau primaire, 386 au niveau secondaire et 508 à la maternelle.** Par ailleurs, 49 réfugiés au Maroc ont bénéficié en 2023/2024 du programme de bourses de l'Initiative universitaire allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI).
- Garantir une scolarité équitable d'un point de vue genre reste l'une des principales priorités du HCR. Au Maroc, **48% des enfants réfugiés inscrits dans les écoles sont des filles.**
- Plus de la moitié des enfants réfugiés suivent des cours de soutien/rattrapage. Cela a notamment été exacerbé par la grève dans les établissements publics qui a débuté fin 2023 et ce jusqu'au début de l'année 2024. A la fin de l'année académique 2023/2024, le taux de réussite des enfants réfugiés inscrits était de 92% à l'école primaire, 91% au collège et 99% au lycée.
- Au cours de l'année scolaire 2023-2024, **641 réfugiés ont bénéficié d'un soutien scolaire** incluant des cours de français via l'accord tripartite avec le HCR, la FOO, et l'Ambassade de France au Maroc.
- **L'ensemble des enfants inscrits à l'école ont bénéficié de bourses scolaires.**
- 27 réfugiés ont obtenu leur baccalauréat en 2023-2024 avec un taux de réussite de 84%.

Santé

- Les consultations médicales primaires sont gratuites au Maroc pour les réfugiés dans les centres médicaux de proximité. A travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite **le référencement des réfugiés vers les centres publics de santé.** En attendant l'inclusion des réfugiés dans la réforme du système de protection sociale, le HCR assiste dans la prise en charge des remboursements des médicaments ainsi que le coût des tests de laboratoire et des traitements médicaux spécialisés.
- En 2024, **3 845 consultations** spécialisées ont été réalisées au sein des centres de l'AMPF et dans les structures publiques. D'autre part, plus de **600 réfugiés** souffrant de maladies chroniques sont approvisionnés en médicaments dans les centres de l'AMPF ou directement via les pharmacies conventionnées.
- En 2024, 77 réfugiés et demandeurs d'asile ont reçu un suivi psychosocial avec un nombre total de 439 consultations.
- Afin d'assurer une réponse intégrée en matière de santé mentale et support psychologique (MHPSS), en 2024 le HCR a participé à une réunion de la plateforme 'Psy' composée des différents psychologues, et des ONGs intervenants sur la question de la migration et de l'asile afin d'échanger sur l'état des lieux, les bonnes pratiques, assurer le suivi et le référencement des cas entre les différents acteurs. L'objectif de la plateforme est de plaider pour intégrer les migrants, les demandeurs d'asile et réfugiés dans le système national de santé.
- Dans un processus de renforcement de la réponse nationale en MHPSS, le HCR participe activement dans la mise en place d'une coalition nationale de santé mentale "Amal", dont le lancement officiel est prévu en mai 2024.

Autonomisation et insertion professionnelle

- Avec son partenaire l'AMAPPE, le HCR soutient **l'accès à l'entreprenariat par le biais de**

microfinancement, à l'emploi salarié et aux formations professionnelles pour les réfugiés. Le HCR et l'AMAPPE poursuivent l'accompagnement des réfugiés dans leurs initiatives entrepreneuriales avec l'implication de deux partenaires étatiques, l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO).

- Depuis début 2024, 531 réfugiés ont été accueillis et orientés par l'AMAPPE pour trouver une solution d'intégration économique au Maroc. 328 bilans de compétence ont été réalisés. De plus, 88 nouvelles idées d'activités génératrices de revenue (AGR) ont été notées dont 61 ont été validées pour financement et 43 ont été renforcés. Enfin, sur les 93 AGRs financées en 2023, 69 sont toujours en activité.
- Pour le volet de la Formation Professionnelle, sur les 65 apprentis sont inscrits dans des cursus de formation professionnelle dans les centres de l'Entraide Nationale et d'associations partenaires, ont achevé leur formation. D'autre part, 31 réfugiés ont été insérés dans des emplois via le programme d'intégration économique. Sur les 81 réfugiés anciennement insérés, 39 sont encore en poste.

Renforcement des capacités et plaidoyer

Le renforcement de capacités constitue un élément clé de la stratégie du HCR afin d'accompagner les autorités marocaines et la société civile vers la mise en place d'un système d'asile et l'implémentation de la SNIA. Le HCR organise régulièrement des ateliers sur le droit des réfugiés, la protection internationale et l'apartheid dans un contexte de mouvements mixtes. Pour la période janvier-juin 2024, **8 ateliers** ont été organisés au bénéfice de **392 personnes** des Officiers de la Gendarmerie Royale, des partenaires du HCR, des étudiants universitaires, des agents de l'état civil. De plus, **11 ateliers** ont été organisés dans diverses localités du Royaume au bénéfice de **375 personnes** : membres du GTPs, étudiants DAFI, étudiants de lycées et de réfugiés. Au total **767 bénéficiaires**.

Solutions durables

- Le HCR conduit un **programme de réinstallation** pour les réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection. En 2024, le Maroc bénéficie d'un quota de 100 réfugiés pour le Canada, et 50 réfugiés pour les US.
- Entre janvier et juin 2024, 198 réfugiés ont voyagé dans le cadre de la réinstallation : 131 pour les US et 67 pour le Canada.
- Le HCR continue ses activités pour développer les admissions dans les pays tiers par d'autres programmes que la réinstallation notamment les programmes de bourses ou de migration par le travail.

Donateurs

Le HCR est reconnaissant pour le soutien essentiel apporté par les donateurs qui ont contribué à ses activités au Maroc en 2024 :

Allemagne | Canada | Etats-Unis d'Amérique | France | Italie | Monaco | Migration Multi-Partner Trust Fund | Suisse | Union Européenne

Nous remercions tout particulièrement les principaux donateurs de fonds flexibles et de fonds non-attribués au HCR en 2024 : Allemagne | Belgique | Danemark | France | Irlande | Italie | Japon | États-Unis d'Amérique | Norvège | Pays-Bas | Royaume-Uni | Suède | Suisse | Autres donateurs privés

CONTACTS

Sarah Mokadader, Chargée de communication et d'information publique,
mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55, Cell: +212 659 74 07 20

LINKS

UNHCR Morocco – [Facebook](#) – [Twitter](#)– [Instagram](#)– [YouTube](#)